

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Novembre 1883.

Chronique générale.

Le bruit circulait hier, dans les couloirs de la Chambre, que le gouvernement avait été effrayé de l'élévation du chiffre des dépenses causées par l'expédition au Tonkin et qu'il s'était décidé à ne point demander en une seule fois les crédits destinés à les couvrir.

Le déficit serait dit-on de dix-huit millions. Il faut naturellement ajouter à cette somme le montant des dépenses qui vont être faites pour l'envoi de nouvelles troupes et l'armement des cuirassés qui doivent aller renforcer la division des mers de Chine.

Le gouvernement aurait donc craint, paraît-il, de ne pas obtenir satisfaction; il ne demandera en chiffre ronds, assure le Temps, que la petite somme de 9 millions. Il va sans dire que l'on doit s'attendre à une autre demande de crédits supplémentaires dans un temps peu éloigné. M. Ferry a en effet besoin de vingt-deux millions, au moins à l'heure actuelle, mais il se gardera bien de le laisser croire; de même qu'il y a quelques jours, lorsque M. Granet l'a prié de déclarer s'il effectuerait prochainement un dépôt de demande de crédits, il s'est bien gardé de se prononcer d'une façon affirmative en répondant qu'il ne le savait pas. Ce sera sans doute sa réponse de demain. On est payé pour savoir ce qu'elle veut dire.

**

LES NAÏVETÉS D'UN MINISTRE.

M. Waldeck-Rousseau a la spécialité des mots malheureux.

Il y a quelques mois, il disait aux Charentais que l'opinion avait besoin d'être dirigée par une main gouvernementale ferme

et énergique, — ce qui est une véritable hérésie républicaine.

Dimanche, au banquet de Tourcoing, le même Waldeck-Rousseau n'a pas craint de vanter la parole « loyale et sère » de M. Jules Ferry, trois jours après le scandale de la dépêche Tricou et du démenti public de l'ambassadeur Tseng.

Enfin, cet orateur plein de distractions n'a-t-il pas eu l'idée de parler de la majorité de la Chambre, l'appelant la majorité la plus puissante et la plus homogène qu'on ait jamais vue!

Cet enfant de chœur de l'opportunisme dépasse en naïveté les Méline, les Tirard et les Hérisson qui ont avoué ou démontré qu'ils ne connaissent rien aux affaires dont ils assument la responsabilité.

Mais, chez lui, la naïveté est impudente. Il débite sans hésitation ses énormités gouvernementales et parlementaires.

Et il a été peut-être très-surpris d'avoir été sifflé par les électeurs de Tourcoing.

Ces sifflets étaient pourtant une appréciation assez juste de la parole « loyale et sère » du président du conseil, en même temps qu'ils rappelaient au ministre de l'intérieur que l'opinion républicaine ne supporte pas d'être dirigée, même par une main ferme et énergique.

Et un gouvernement sifflé dans la rue peut-il compter sur une majorité parlementaire puissante et homogène?

D'ailleurs, de l'aveu de tous les journaux des groupes républicains, est-ce qu'il n'est pas de notoriété publique, jusque dans la plus petite commune de France, que jamais cette majorité républicaine n'a été plus divisée, plus impuissante?

Ne sait-on pas que le vote du 31 octobre est plutôt un vote de lassitude qu'un vote de confiance, parce qu'on craint les conséquences d'une crise ministérielle à la fin de l'année?

Dans trois mois, la chute du cabinet peut-être, insuffisamment loyal et plus entêté que ferme, n'étonnera personne.

Seul, M. Waldeck-Rousseau tombera sans avoir compris.

**

UN CANARD RÉPUBLICAIN.

On lit dans le Français:

« A beau mentir qui vient de loin. Est-ce sur la foi de ce dicton que les journaux radicaux et même républicains rapportent, d'après un journal berlinois sans autorité, que M. le comte de Paris aurait sollicité l'appui de la cour de Berlin pour la restauration de la monarchie? Toujours est-il que cette ridicule calomnie défraie, depuis vingt-quatre heures, la presse de gauche.

» L'empereur Guillaume aurait, d'ailleurs, refusé tout concours. Si crédules que soient les lecteurs des journaux radicaux, il nous semble impossible qu'ils puissent avaler ce canard, bien qu'il vienne de loin. Les princes d'Orléans solliciteurs de la cour de Berlin! Allons, messieurs de la gauche, n'intervertissez pas les rôles et ne nous faites pas souvenir que votre gouvernement, par le mal qu'il fait à la France, a toutes les préférences de M. de Bismark. »

On lit dans le même journal:

« Les princes d'Orléans reçoivent leurs amis, s'entretiennent avec eux des affaires publiques, bref ils conspirent. Le gouvernement ignore-t-il ces menées criminelles et, s'il les connaît, comment les tolère-t-il? Ces assertions sont courantes dans la presse radicale. Loin de nous la pensée qu'il n'y a aucune conspiration contre la République, tout au contraire. Il y a, en effet, des conspirateurs, mais ils ne sont ni à Eu ni à Chantilly. Ils sont dans les ministères et dans les Chambres. Ce sont les républicains qui, par leurs fautes, leur impéritie et leurs violences, minent la République. La monarchie n'a pas de serviteurs plus efficaces, et, pour peu que les choses suivent quelque temps cette marche, elles ramèneront le pays à cette forme de gouvernement. »

**

Aux cours de Paris, Lyon, Amiens, Grenoble, Dijon, Montpellier, Nîmes, Chambéry, Besançon, Orléans, Riom, Rouen, Li-

moges, qui, à l'exemple de la Cour de cassation, ont assisté à la messe du Saint-Esprit, il faut ajouter les cours de Bordeaux, Toulouse, Rennes, Nancy, Agen, Caen, Poitiers et Brest; total: 24.

Aux cours de Bourges, de Pau, d'Angers et d'Aix qui se sont dispensés de cette cérémonie, il faut ajouter la cour de Perpignan: total 5.

A Toulouse, avec la cour et les tribunaux de première instance et de commerce, le préfet de la Haute-Garonne, le général Lewal, le recteur de l'Académie, le rabbin israélite, le pasteur protestant assistaient à la messe du Saint-Esprit. La municipalité n'y était pas représentée.

A Aix, à l'audience de rentrée, M. Bessal, premier président, a fait l'apologie de la nouvelle loi, dont il bénéficie. Il a invité ses collaborateurs à démocratiser la justice, « sans souci des attaques de la réaction. » Un magistrat de son ressort, M. Dumon, juge au tribunal de première instance de Marseille, a écrit à M. Fabre, président du siège, pour lui exprimer son regret de ce que sa compagnie judiciaire n'avait pas suivi l'exemple de la Cour de cassation, en assistant à la messe traditionnelle, et il lui a exprimé l'espoir que, l'année prochaine, elle reviendrait à cet usage. L'incident est très-commenté à Marseille.

**

Le Temps consacre un long article à la circulaire du garde des sceaux relative à la messe du Saint-Esprit. Cette circulaire lui paraît inopportune.

Nous enregistrons sa protestation contre cette atteinte portée à nos institutions avec d'autant plus de plaisir qu'elle émane d'un organe républicain et protestant qu'on ne trouve plus depuis trop longtemps du côté des défenseurs du droit contre les abus du pouvoir.

Voici le passage principal de l'article du Temps:

« Nous doutons fort que M. le garde des sceaux ait été bien inspiré en lançant dernièrement, à l'occasion de la rentrée des tri-

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Tout ceci avait été dit d'un ton dont l'indulgence contrastait avec l'apparente sévérité des paroles. Le nègre s'inclina en signe de soumission, tout en conservant sa mine renfrognée. Il se mettait en route pour retourner à l'habitation, quand mistress Mac Dowel le rappela.

— Zambo, mon enfant... lui dit-elle de sa voix la plus caressante.

— Maîtresse? dit le nègre en se retournant.

— Viens ici.

Le nègre se rapprocha.

— Où es-tu de service? lui demanda mistress Mac Dowel.

— Aux écuries; c'est moi qui prends soin de vos chevaux, bonne maîtresse.

— Je t'attache à ma personne. Tu feras à l'avenir le service de l'appartement. John te remplacera comme palefrenier, tu m'entends?

— Oui, maîtresse.

Après avoir encore balbutié quelques mots de

remerciements, Zambo regagna les communs. Mistress Mac Dowel et Harriett s'enfoncèrent de nouveau sous le fourré des mangliers, et pendant que le soleil continuait à monter dans le ciel bleu, pendant que les oiseaux chantaient dans les arbres, les deux complices demeurèrent en conférence; et jusqu'à ce que la cloche du château les rappelât pour le premier déjeuner, elles continuèrent à discuter le meilleur moyen d'assassiner une jeune fille.

Miss Nancy était souffrante. Sa femme de chambre en apporta la nouvelle, en priant mistress Mac Dowel, de la part de sa maîtresse, de ne point s'offenser si elle gardait la chambre. En effet, la jeune fille ne parut ni au déjeuner ni au dîner.

Quoique ces deux misérables femmes eussent maintenant toute liberté pour causer, elles n'en faisaient rien. Leur plan était arrêté; et, malgré leur perversité, les graves événements qui allaient suivre sans doute leur inspiraient une vague appréhension. Le dîner fut donc silencieux.

Zambo occupait déjà ses nouvelles fonctions. Il avait échangé sa veste de palefrenier contre le frac noir du valet d'office et servait à table. Comme mistress Mac Dowel se levait pour aller au salon, elle lui dit en passant près de lui:

— Ne t'éloigne pas, Zambo, j'aurai besoin de toi tout à l'heure.

« C'est un poste de confiance que je prétends te donner, Zambo, et tu auras quelquefois, comme

ce soir, à remplir des missions délicates. Tu sais que Harriett est Indienne? »

— Oui, maîtresse.

— Son frère est le chef de la tribu des Chayennes; Harriett et lui sont mortellement brouillés. Or, j'ai compté d'opérer un rapprochement entre eux. Ce soir, quand la nuit sera complètement venue, tu sortiras du château par la poterne de l'ouest, qui donne sur la grande lande. Tu feras environ cinq cents pas, en longeant la lande à gauche, jusqu'à ce que tu te trouves en face du grand figuier. Au pied de cet arbre tu rencontreras la Nuée-Rouge, le frère de Harriett. Tu me l'amèneras, en repassant par la poterne et en prenant bien garde de n'être aperçu par personne. Tu m'as bien comprise? »

— Oui, maîtresse.

— Va, mon Zambo, et compte sur ma libéralité si tu me sers avec intelligence et discrétion.

Dix heures venaient de sonner. Mistress Mac Dowel et Harriett attendaient au salon dans une anxieuse impatience, quand un bruit de pas fit crier le sable de la véranda. Un instant après, Zambo entra, précédant un homme de haute taille. Cet homme, c'était la Nuée-Rouge.

Le grand chef s'avança jusqu'au milieu du salon, où il demeura un instant immobile et muet, enveloppé dans sa peau de bison, et contemplant avec un certain attendrissement cette sœur qu'il

n'avait pas vue depuis plus de dix ans. Pendant ce temps, miss Mac Dowel disait au jeune nègre arrêté à la porte du salon:

— Demeure dans le vestibule, Zambo, et tiens toi à ma disposition. Si je ne t'appelle pas, accours dès que tu entendras ouvrir la porte du salon.

Après avoir fait cette recommandation à Zambo, mistress Mac Dowel ferma la porte et revint vers l'hôte étrange qu'elle recevait ce soir-là. Celui-ci disait à Harriett:

— Tu m'as demandé, sœur, me voici. Que veux-tu me vouloir, toi, qui as renié les tiens, toi, qui t'es enfuie de la tribu de tes pères?

En prononçant ces mots en langue chayenne, la Nuée-Rouge avait laissé tomber son manteau de peau de bison, et était avec orgueil les membres athlétiques auxquels il devait sans doute en partie sa dignité de chef de la tribu des Chayennes.

— Frère, lui répondit Harriett dans l'idiome dont il s'était servi, tu es un vaillant guerrier. Si tu le veux, il ne tient qu'à toi que nous nous rencontrions ensemble sur le sentier de la guerre.

— Les guerriers sont des hommes, dit la Nuée-Rouge en plissant dédaigneusement la lèvre. Dans ma tribu, les femmes ont des quenouilles et demeurent sous la tente.

— Es-tu venu pour m'écouter? reprit impérieusement Harriett.

— Parle, dit la Nuée-Rouge en croisant les bras

bunaux, sa circulaire concernant la messe du Saint-Esprit. Nous assistons depuis lors à un étrange spectacle. Les cours se réunissent, délibèrent solennellement sur une question que la passion politique a rendue fort épineuse, et, comme il arrive dans toute discussion, les uns se prononcent pour l'usage traditionnel, les autres contre; de plus, dans la même cour, les membres se partagent en minorité et majorité; ils arrivent promptement, grâce à la nature de la question soulevée, à prendre position les uns contre les autres et à former deux camps opposés. Est-ce bien là ce que M. le ministre a voulu? Est-ce le moyen de rendre à la magistrature l'homogénéité et la sérénité dont on a tant parlé l'année dernière?

Comment n'a-t-on pas compris ce qu'il y avait de délicat et même de dangereux à faire délibérer nos magistrats sur de telles questions, où entrent nécessairement en conflit les intransigeances de la conscience individuelle, les passions politiques et les convenances professionnelles? On se trouvait en présence d'une tradition acceptée de tout le monde comme un article de règlement ordinaire. Nous n'avons pas oui dire qu'elle eût jamais donné lieu à aucun conflit, qu'aucun mouvement d'opinion un peu sérieux se fût formé contre dans le pays ou dans la Chambre. Ne valait-il pas mieux laisser les choses en l'état que de s'exposer à voir la Cour de cassation et la Cour de Paris, par exemple, se prononcer pour l'usage ancien, et celles d'Angers et d'Aix se prononcer en sens contraire, les premières s'exposant au soupçon de cléricalisme, et les autres à celui d'irréligion?»

On prétend que le général Thibaudin est devenu depuis quelques jours le collaborateur masqué du journal de M. Clémenceau. L'article publié par cette feuille contre les princes d'Orléans aurait été inspiré par l'ancien ministre de la guerre.

Le centre gauche, à qui revient cette fois le droit de présentation d'un candidat inamovible, en remplacement de Victor Lefranc, a choisi, par 16 voix contre 13, M. de Pressensé.

Les 43 voix se sont réparties entre MM. Senard, Frank, de l'Institut, et l'amiral Cloué.

MM. Ferry et Waldeck-Rousseau, voulant se débarrasser honnêtement de M. Paul Bert au moment de choisir un titulaire pour le portefeuille de l'instruction publique, lui ont offert le gouvernement de l'Algérie.

M. Paul Bert, flairant le piège, a refusé.

Le conseil municipal de Paris a eu lundi un accès de bon sens; il a refusé, par 58 voix contre 9, de rétablir la garde nationale, dont M. Joffrin rêvait la restauration.

Un enterrement de première classe. Une superbe veste pour MM. Joffrin et Desmoulin.

sur la poitrine, comme un homme qui se fait violence à lui-même.

Quoique mistress Mac Dowel ne pût les comprendre, puisqu'ils s'exprimaient dans une langue qui lui était inconnue, Harriett emmena son frère à l'autre bout du salon, et elle lui parla longuement à voix basse. La Nuée-Rouge l'écouta d'abord avec l'impassibilité de sa race, mais tout à coup il redressa sa grande taille, en foudroyant sa sœur d'un regard plein de colère et de mépris.

— Qui vous a donné le droit, lui dit-il, de me faire de pareilles propositions? Les Chayennes sont une nation généreuse qui ne s'est jamais déshonorée par de basses et lâches actions. Nous sommes belliqueux sur les champs de bataille, nous tuons nos ennemis en face et les armes à la main, nous les scalpons en prenant leurs chevelures pour trophées; mais qui donc a pu jamais dire que les Chayennes faisaient la guerre aux femmes et aux enfants? Si j'eusse trouvé Mac Dowel ici, il eût fait connaissance avec mon tomahawk, parce que Mac Dowel et ses frères, les visages pâles, ont dépeuplé les Chayennes.

Harriett chercha à interrompre son frère, mais celui-ci lui imposa silence par un geste plein de rudesse.

— Cette terre où nous sommes, ajouta-t-il en frappant du pied, est propriété chayenne. Les visages pâles nous chassent devant eux comme

Voici les noms des neuf citoyens défenseurs de la garde nationale :

MM. Cattiaux, Desmoulin, Dujarrier, Fiaux, Guichard, Hovelacque, Joffrin, Mailard, Michelin.

Une dépêche de Madrid annonce que le maréchal Serrano accepte l'ambassade de Paris, en remplacement du duc de Fernan-Nunez.

La légation de Chine va publier un recueil contenant tous les documents relatifs aux négociations entre le marquis de Tseng et le ministre des affaires étrangères de France.

Cette sorte de Livre Jaune sera adressé aux ambassadeurs de toutes les puissances.

On mande de Vienne au *Standard* que les navires de guerre français, en ce moment devant Hong-Kong, vont se rendre à Canton.

L'ARMÉE D'AFRIQUE. — Le ministre de la guerre a arrêté hier matin la rédaction du projet de loi sur l'armée d'Afrique, qu'il déposera, vers la fin de cette semaine, sur le bureau de la Chambre, et pour lequel il demandera la déclaration d'urgence.

LA FAMILLE ROYALE ET LES PAUVRES.

Par son testament, M. le comte de Chambord avait laissé une somme de 100,000 fr. destinée à être répartie entre les pauvres de tous les diocèses de France.

M. Huet du Pavillon, exécuteur testamentaire du Prince, vient d'adresser à ce propos, à NN. SS. les cardinaux, archevêques et évêques, la circulaire suivante :

Frohsdorf, le 26 octobre 1883.

Monseigneur,

Je soussigné, exécuteur testamentaire de Monseigneur le comte de Chambord, ai l'honneur de vous communiquer le passage suivant du testament de cet auguste prince, en date du 4 juin 1883 :

« Je donne et lègue une somme de cent mille francs, pour être distribuée aux pauvres de France. »

Je prends la liberté de prier Votre Grandeur de vouloir bien se charger de cette distribution dans son diocèse, selon ses appréciations personnelles.

La somme de 100,000 fr. a été répartie entre les diocèses, d'après la population. Le tableau ci-joint expose cette répartition.

D'après ce tableau, la somme qui revient au diocèse de..., s'élève à...

Cette somme est représentée par le chèque ci-joint, signé A. Huet du Pavillon, et qui sera acquitté à vue chez MM. Rothschild frères, banquiers à Paris.

Je prie Votre Grandeur de signer le reçu ci-joint, et de me le retourner par la poste, château de Frohsdorf par Wiener-Neustadt (Basse-Autriche).

Je suis avec la plus respectueuse considération, de Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur.

A. HUET DU PAVILLON.

Suivant ce noble exemple de générosité, M. le comte de Paris vient de faire parvenir d'importants secours à la directrice de l'Orphelinat des enfants abandonnés de la com-

nous chassons les bisons. Nous voici acculés aux montagnes et nous ne saurions aller plus loin. Notre seule fortune, les troupeaux de bisons, ne nous suivraient pas. Voilà pourquoi, entre les visages pâles et nous, c'est une guerre à mort, mais nous ne sommes pas des bandits qu'on enrôle. Va chercher ailleurs que parmi nous des bourreaux pour la fille de Mac Dowel.

— Qu'es-tu donc venu faire ici? demanda Harriett en se contenant à peine.

— M'as-tu fait connaître le but que tu te proposais? répondit l'Indien. Non.

Après une courte pause, il ajouta avec une nuance de mélancolie :

— Ce que je suis venu faire ici, je vais te le dire. Je suis venu chercher ma sœur, que j'avais perdue, et que, pendant les dix années qui viennent de se passer, je n'ai pas oubliée un instant. J'ai cru que le sang de ta race parlait enfin en toi et que tu allais revenir à nous. Il en est temps encore, sœur, quitte ces étrangers et reviens, avec les Chayennes, camper sous la tente.

— Jamais! répondit Harriett.

— Réfléchis encore.

— J'ai dit jamais!

— C'est bien! dit le grand chef en jetant sa peau de bison sur ses épaules, tu n'es plus ma sœur. Je te renie.

Le chef fit deux pas en avant pour quitter le

salon; puis, se retournant tout d'une pièce :

— Nous nous reverrons peut-être, dit-il. Il serait possible que je revinsse, sans être appelé cette fois.

Harriett haussa les épaules. La Nuée-Rouge, sans daigner jeter un dernier regard sur sa sœur, s'enveloppa dans sa peau de bison et attendit, dans un morne silence, qu'on le reconduisit. Mistress Mac Dowel avait ouvert la porte du salon et appelait Zambo; mais le négro ne se montrait pas.

— Cet enfant aura mal compris mes ordres, dit-elle, et sera monté se coucher.

— C'est bien, dit Harriett, je reconduirai moi-même mon frère.

Elle précéda donc la Nuée-Rouge et, sans échanger un mot avec lui, elle servit de guide au grand chef jusqu'à la poterne, qu'elle ouvrit. La Nuée-Rouge sortit; mais avant de s'éloigner, il laissa ces deux mots pour adieu à sa sœur, comme une menace ou un avertissement :

— Prends garde!

— Je ne te crains pas! répondit Harriett, en le bravant du geste et de la voix.

Ce fut ainsi que se termina cette entrevue entre le frère et la sœur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 novembre.

La légère reprise que nous constatons hier ne s'est pas maintenue et la baisse est maîtresse du marché aujourd'hui.

Nos rentes sont en réaction et le 4 1/2 nouveau est particulièrement faible : le 3 0/0 réagit à 77.45 et 77.42; l'amortissable, à 79.20 et 79.15; le 4 1/2 0/0 1883 tombe de 107.10, cours de clôture d'hier, à 106.92 et 106.87, pour terminer à 106.90.

La Banque de France est toujours lourde à 5,395 et 5,390. La Banque de Paris est faible à 820 et 817.50. Le Comptoir d'Escompte est sans affaires à 940 et 935.

Le Crédit Foncier se ressent beaucoup moins que les autres valeurs de la crise générale; du reste, la situation de cet établissement qui est toujours excellente, ne justifie en rien les bruits que l'on s'est complu à répandre sur lui. Les Obligations Foncières nouvelles et communales 1880 sont toujours très-recherchées.

La Compagnie Transatlantique a subi aux dernières séances une baisse assez vive de 500 à 475.

Le Suez varie de 2,290 à 2,300 pour revenir à 2,290, avec une recette de 190 mille francs pour la journée d'hier. Le Panama est toujours lourd à 498.75.

Les fonds étrangers sont faibles : 90.65 l'Italien 5 0/0; 350.62 l'Égypte Unifiée; 56 11/16 l'Extérieure Espagnole; 9.60 et 9.57 le Turc 5 0/0.

La Banque Ottomane, sur la situation de laquelle nous avons éclairé nos lecteurs, recule à 665.

En un mot, on est très-faible et les affaires sont à peu près nulles.

Chronique militaire.

On lit dans le *Courrier de l'Aisne* :

« Un grand quai militaire, comme celui que l'on construit à Laon, va être établi à Hirson, au sud de la gare, et aura environ

800 mètres de longueur. Le quai est élevé à

la hauteur du bas des portières, comme dans les gares de marchandises. On arrive au quai par une voie latérale, qui est l'ancien chemin des Usages de Bucilly : il débouche sur la route nationale.

» Deux convois de 45 wagons chacun peuvent être placés le long du quai. Ces convois peuvent être renouvelés toutes les demi-heures. Ce qui fait qu'en vingt-quatre heures 48 convois peuvent arriver ou quitter le quai. A raison de 4,000 hommes par convoi, on a un effectif de 48,000 hommes.

» En déduisant l'artillerie et les chevaux, un grand quai militaire suffit au passage, en vingt-quatre heures, d'un corps d'armée de 30 à 35,000 hommes.

» On peut y déverser en une semaine une armée de près de 250,000 hommes. »

On essaye en ce moment à la fonderie de Ruelle, près d'Angoulême, les plus gros canons qui existent actuellement en France.

Ces formidables engins, destinés à l'armement des forts de nos côtes et aux vaisseaux cuirassés, sont en tout en acier ou en fonte frettée d'acier et se chargeant par la culasse. Le poids du canon, non compris l'affût, est de près de 98,000 kilogr. Le projectile pèse 780 kilogr., et la charge de poudre 280 kilogr.

Cinq de ces pièces seront bientôt dirigées sur leur destination définitive. Non-seulement il a fallu construire un wagon spécial de seize roues pour le transport d'un canon, mais les ponts construits sur le parcours de la voie ferrée qui relie Ruelle à Angoulême ne présentant pas les garanties de solidité pour résister à la pression d'une masse considérable, on a commencé la construction d'une voie spéciale sans pont.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE Bel Armand A NANTES.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« Lundi, charmante soirée au théâtre Graslin. Les spectateurs sont venus en foule voir jouer le *Bel Armand*, comédie nouvelle de M. Victor Jannet. La salle était comble; pas une place à prendre; à peine eût-on trouvé un siège inoccupé aux plus hautes galeries.

» La représentation a commencé par le *Billet de Mille*, pièce très-gaie et très-amusante, qui a été parfaitement rendue par MM. Garnier, Montbars et Garraud, et M^{lle} Délia.

» Le *Bel Armand*, auquel le public de l'Odéon a fait un accueil si sympathique, a été avant-hier soir l'occasion d'un nouveau succès pour M. Victor Jannet.

» Nous aimerions à donner une analyse un peu complète de cette pièce que toute la presse parisienne a placée au premier rang; malheureusement l'espace nous fait défaut; nous nous bornerons donc à citer les lignes suivantes écrites par M. Francisque Sarcey dans le journal le *Temps* :

Ce qui nous charme dans l'ouvrage de M. Jannet, c'est la netteté et la rapidité de l'exposition, c'est un ton soutenu de comédie décente qu'égalent, par-ci par-là, des mots pleins d'esprit et de grâce. Rien de joli, rien d'aimable comme la scène où Evrard paie les dettes de son fils, après une légère admonestation qui n'est donnée que pour la forme. On sent que cette famille est composée de bons gens, et que ceux-mêmes dont la morale est plus facile n'ont pas encore le cœur gâté. Cette dextérité de main chez un débutant nous ont paru fort extraordinaires. Le premier acte est tout à fait joli. Le second est excellent et l'un des meilleurs, j'ose dire, que nous ayons vus depuis longtemps....

» L'interprétation de cette œuvre si bien pensée, si soigneusement écrite, si dramatique à certains endroits, ne laisse rien à désirer.

» Pas un rôle qui ne soit admirablement rempli; les artistes montrent une intelligence profonde des situations; chacun d'eux s'identifie avec le personnage qu'il représente. Le public d'élite qui remplissait lundi soir la salle Graslin leur a montré par ses applaudissements chaleureux tout le plaisir qu'ils lui ont causé.

» Beaucoup de personnes sont désolées de n'avoir pu assister à la représentation de lundi soir, et nous comprenons leurs regrets. Mais nous sommes heureux de pou-

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

voir leur annoncer que tout n'est pas perdu ; elles pourront voir et applaudir le *Bel Armand*.

Vendredi 9 novembre, une seconde représentation de l'œuvre de M. Victor Jannet sera donnée au théâtre Graslins.

Il y aura encore foule vendredi et la recette sera aussi fructueuse qu'avant-hier soir.

Nous espérons qu'il y aura également foule ce soir au théâtre de Saumur; seulement, d'après l'itinéraire fixé à l'avance, nous n'aurons bien que cette seule et unique représentation de l'œuvre de M. Victor Jannet.

Avis au public saumurois !

LE CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT.

Sous la rubrique: « C'EST FACULTATIF », on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Tout semble facultatif au chemin de fer de l'Etat. Ainsi, il est facultatif de changer et modifier les heures de départ et d'arrivée, de supprimer des trains sans crier gare.

« L'une des grandes Compagnies vient-elle à déplacer les heures d'un train, elle est tenue par les règlements de l'annonce par voie d'affichage quinze jours à l'avance.

« Au chemin de fer de l'Etat, on s'affranchit de cette obligation, probablement en vertu de ce principe: C'est nous que j'ont les maîtres. Cela se conçoit du reste, chaque service qu'on met sur jambes est boiteux en naissant. Voilà trente jours à peine, on supprima le train de 9 h. 40 du matin, si nécessaire au commerce. Ce fut un tolle général. Pour donner un semblant de satisfaction aux réclamations sans nombre qui se sont produites, on a remis en marche, lundi dernier, cet ancien train de 8 h. 41, qui marche moins vite qu'un hérisson. A-t-on prévenu le public de cette restitution? Oui, deux jours auparavant; c'était sans doute facultatif.

« Le règlement dit que les wagons doivent être éclairés, souvent ils ne le sont pas. Pourquoi? C'est facultatif.

« Le règlement dit encore que les wagons de voyageurs doivent s'arrêter à quai pour la sûreté des personnes qui descendent ou qui montent. Il paraît que c'est facultatif, puisqu'on les descend notamment à Juigné, au croisement des trains, dans une entrevue qui pourrait bien mieux servir de jeu de boule, vu sa concavité, que de quai de débarquement.

« Le timbre des billets des voyageurs est également facultatif, et la preuve la voici: Nous avons eu entre les mains un ticket timbré au verso 26 octo: 62, au lieu de 26 octo: 83. Peut-être que, ce jour-là, le chef de gare avait ses facultés transportées en 62!

« A Tours, où nous étions naguère, on nous a montré trente et quelques locomotives système Ribourt, un système qui n'est admis par aucune autre Compagnie, rangées autour d'une rotonde sans toiture. Sans

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN RECLUS

La grande et superbe cathédrale gothique, commencée au XIII^e siècle par l'architecte Deschamps et encore inachevée, effrait aux regards, il y a vingt-cinq ans à peine, au-dessus du vaste ensemble de sa décoration extérieure, de ses clochers hardis, des arcs-boutants du chœur et de ceux de la nef surmontés d'une arcature à jour, de ses longues fenêtres ogivales ornées de trifles et de délicates coupures trilobées et des roses flamboyantes des portails, une série de constructions bizarres, informes, disparates, incrustées au hasard dans les anfractuosités de ses murailles. C'étaient des boutiques misérables de mercerie, de jouets d'enfants, et, près de quelques rares magasins d'ornements d'église et d'horlogerie réparés à neuf, de petites échoppes de cordonniers ou de marchands de sa-bots, n'ayant qu'une ouverture vitrée pour porte et pour fenêtre, laides, maussades, refrognées, accroupies dans l'enfoncement des lourds piliers, ainsi que les vieilles pauvresses dans les angles rentrants du porche. Comme les nids de martinets fixés le long des moulures et des corniches, ces masures en bois ou en pierres, noircies par le temps, s'alignaient sans ordre à la base de l'an-

doute que la couverture qui devait servir d'abri, fort coûteuse, et que nous autres contribuables payons, était aussi facultative.

« Au chemin de fer de l'Etat, il est facultatif encore de laisser à la pluie, se condolant et se démembrant à son aise, tout le matériel d'« échelles », de brouettes, etc., etc., que nous avons vu, le jour que nous nous rendions de Tours, épars sur les quais de la gare du Perray, qu'il est facultatif, du moins il faut le croire, de ne pas ouvrir à la circulation. — X. X. »

Les obsèques de M. Sevène, directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, ont été célébrées, ainsi que nous l'avons dit, avant-hier, à midi, à l'église de la Trinité, à Paris, au milieu d'une assistance telle que la moitié des assistants n'a pu pénétrer dans l'église.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes et les bouquets, qui avaient été envoyés par les gares principales des réseaux de l'Orléans et par l'administration centrale.

Les cordons du poêle étaient tenus par six membres du conseil d'administration. Le deuil était conduit par les cinq fils du défunt; à la suite venait une délégation de tous les services de la Compagnie.

Une compagnie du 149^e de ligne rendait les honneurs militaires au défunt, qui était officier de la Légion-d'Honneur.

A l'issue de la messe, dite par le premier vicaire de la paroisse, le cortège s'est dirigé vers la gare d'Orléans, d'où le corps de M. Sevène a été transporté à Quimper, pour y être inhumé.

NOUVELLES FOIRES.

Par arrêtés de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 9 octobre, sont autorisées:

La commune du Puizet-Doré (arrondissement de Cholet) à établir deux nouvelles foires qui se tiendront, chaque année, le dernier mardi de mai et le deuxième mardi de novembre;

La commune d'Auversé (arrondissement de Baugé) à établir une quatrième foire, qui se tiendra le 2 février;

La commune de Noyant (arrondissement de Baugé) à établir une foire aux poulains, qui se tiendra le premier ou le deuxième mercredi de décembre, suivant la date de la foire du Lude, qu'elle précèdera toujours d'une semaine;

La commune de Vern (arrondissement de Segré) à transférer au 26 janvier la foire qui se tient annuellement le premier mardi du mois d'avril.

ANGERS.

La séance de lundi soir, au Conseil municipal, a été très-longue et très... orageuse, dit *l'Anjou*. M. Monprofit, qui présidait, a cru devoir prier ses collègues d'éviter certaines expressions fort peu parlementaires.

comme l'appelaient les voisins. Nous nous souvenons de l'avoir vu souvent, les jours de sortie du collège, quand nous traversions la place de la Cathédrale, les bras chargés de provisions et d'emplettes.

Elles parodiaient sur le sol, dans leur difformité lourde et ventruë, les gargoilles, les tarasques, les guivres et les monstres ailés suspendus au-dessus d'elles dans les airs et contribuaient à faire ressortir la sévère élégance et la majestueuse harmonie de la haute et glorieuse basilique.

Une des plus petites et des plus minables de ces échoppes comblait l'espace étroit laissé entre deux énormes contreforts extérieurs du chevet de l'abside.

Une porte basse au-dessus d'une marche usée y donnait accès, et l'antique fenêtre, dont le vitrage était rapiécé çà et là de bandes de papier multicolores, servait en même temps de vitrine pour l'étalage et de comptoir pour la vente. On y voyait appendus sans ordre des chapelets, des croix, des médailles miraculeuses, des images peintes représentant l'Agneau sans tache ou des cœurs enflammés, des scapulaires et en même temps quelques menus articles de mercerie. Au-dessus, le long du toit couvert de briques déteintes, on pouvait déchiffrer, sur une planche à moitié pourrie, cette enseigne en lettres jaunâtres presque effacées:

JEAN ROUBILLE
OBJETS DE PIÉTÉ

Le propriétaire, le seul habitant de cette boutique en miniature, était en effet le père Roubille,

M. Monprofit a fait son devoir. Mais, à la Chambre, on en dit bien d'autres!

DÉVOUEMENT D'UN GENDARME.

On lit dans le *Thouarsais*:

« Un épicier de Mauzé (canton de Thouars), le sieur Louis M..., âgé de 69 ans, prévenu d'attentat à la pudeur, et qui a fait des aveux complets, se voyant sous le coup d'une poursuite judiciaire, avait résolu de se jeter dans le Mignon.

« Jeudi dernier, les voyageurs, en arrivant à la gare de Mauzé, aperçurent un homme qui se débattait dans la rivière. Ils signalèrent ce fait aux gendarmes de service; qui se hâtèrent de courir au secours de cet homme, qu'ils croyaient victime d'un accident.

« Le gendarme arriva le premier aux abords du Mignon quitta seulement son sabre et son chapeau, et s'élança tout habillé dans la rivière; mais il eut beaucoup de peine à ramener sur le bord le sieur M... qui voulait à toute force se noyer. C'est donc malgré lui que le brave gendarme Bloin lui a sauvé la vie. Tous les spectateurs de cette scène dramatique ont adressé les plus vifs éloges à l'héroïque sauveur. »

LOUDUN.

M. Courbe, juge suppléant au tribunal de Loudun, vient d'adresser sa démission à M. le garde des sceaux.

POITIERS.

Lundi a eu lieu, à Saint-Porchaire, le mariage de M^{lle} Lepetit, fille de l'ancien sénateur de la Vienne, avec M. Collin-Delavaud, chef de cabinet du préfet de la Creuse.

TOURS.

Samedi, une messe du Saint-Esprit a été célébrée au Palais-de-Justice de Tours, dans la salle des assises, à l'occasion de la rentrée du Tribunal de première instance.

La messe a été célébrée par M. l'abbé So-reau, curé de la Cathédrale.

Tous les membres du Tribunal et du Parquet, ainsi que MM. les avocats et avoués, assistaient à cette cérémonie, après laquelle le Tribunal a siégé pour l'audience de la police correctionnelle.

LOCHES.

A l'occasion de la rentrée du Tribunal, une messe du Saint-Esprit a été célébrée samedi à 11 heures à l'église Saint-Antoine de Loches.

NANTES.

Hier mardi a été célébré, à Saint-Clément de Nantes, le mariage de M^{lle} Bascher de Beaumarchais avec M. de Scourion de Beaufort, capitaine au 25^e dragons.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M^{sr} de Couëtus.

Le général Forgemol, nommé au commandement du 44^e corps d'armée, a été reçu samedi en audience de congé par le bey de Tunis, qui lui a conféré l'ordre de l'Aman, lequel n'est porté que par douze dignitaires au plus.

Le général Forgemol arrivera probablement à Nantes vers le 20 novembre.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES (12^e année)

Albert GARRÉ, directeur. — H. de LANGLAY, administrateur.

Par autorisation spéciale de l'autorité

Mercredi 7 novembre 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par les

ARTISTES du Théâtre National de l'ODÉON
(SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS)

MM. RÉGNIER, de l'Odéon; GARNIER, du théâtre des Nations (engagé spécialement); MONTBARS, THÉFER, GARRAUD, M^{lle} FASSY et DÉLIA, de l'Odéon.

Le grand succès du jour

LE BEL ARMAND

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Victor JANNET
Représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon le 5 septembre 1883.

DISTRIBUTION:

Armand Evrard.....	MM. Régnier.
Pierre Laroche.....	E. Garnier.
Verdonnet.....	Montbars.
André Laroche.....	Théfer.
Madame Evrard.....	M ^{lle} Fassy.
Jeanne.....	Délia.
Fabrice Evrard.....	MM. Garraud.
Un domestique.....	Brelan.

Le spectacle commencera par:

LE BILLET DE 1,000

Pièce nouvelle en 1 acte, de M. Victor JANNET.

Distribution:

Margaillan.....	MM. E. Garnier.
Desbourgettes.....	Montbars.
Hector Savarin.....	Garraud.
Pauline.....	M ^{lle} Délia.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt: toutes Pharmacies.

Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

heurs qui étaient venus presque en même temps fondre sur lui.

Fils d'un pauvre cultivateur de la montagne, un de ses oncles, modeste curé de village, lui avait donné les premières leçons de latin, dans le but d'en faire un prêtre. Mais le jeune Roubille, qui ne se sentait pas la vocation ecclésiastique, abandonna bientôt ses études pour devenir seulement commis de magasin. Il travailla avec ardeur, fit l'acquisition d'un fonds de mercerie, se maria et vécut quelque temps heureux. Tout à coup, dans la même année, sa petite fortune, amassée sou à sou, disparut dans la faillite d'un banquier, et une épidémie de petite vérole lui enleva sa femme et ses deux enfants. Il resta seul, ruiné, anéanti. Avec les quelques bribes qu'il put sauver de la vente de son magasin, il acheta pour une faible somme l'échoppe qu'il ne devait plus quitter, y installa pour vivre un petit commerce d'objets de piété et s'enferma dans cette solitude et dans cette ombre, comprenant bien que tout était fini pour lui sur la terre. Ce fut comme un ensevelissement volontaire, et il éprouva une sorte de soulagement à sa douleur dans ce calme et cette paix que ne troublaient ni l'ambition, ni l'amour du lucre, ni les préoccupations matérielles. Les légers bénéfices qu'il réalisait sur la vente de ses médailles et de ses chapelets suffisaient amplement à ses besoins.

(A suivre.)

GABRIEL MARC.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	77 65	77 40	Est	737 50	732 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512	512
3 % amortissable	79 50	79 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1345	1332 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	502 50	Est	355	355
4 1/2 %	106 40	106 15	Midi	1132 50	1115	— 1865, 4 %	512	514	Midi	359 50	360
4 1/2 % (nouveau)	107 20	106 90	Nord	1785	1767 50	— 1869, 3 %	899 50	899	Nord	366 25	366
Obligations du Trésor	508	505	Orléans	1270	1260	— 1871, 3 %	389 50	389 25	Orléans	363	363 50
Banque de France	5400	5397 50	Ouest	772 50	775	— 1875, 4 %	509	506	Ouest	360	361
Société Générale	490	485	Compagnie parisienne du Gaz	1322 50	1315	— 1876, 4 %	505	507	Paris-Lyon-Méditerranée	366	366
Comptoir d'escompte	935	940	Canal de Suez	2365	2290	Bons de liquid. Ville de Paris	516	516	Ouest	366	366
Crédit Lyonnais	522 50	525	C. gén. Transatlantique	490	480	Obligations communales 1879	440	445	Paris-Bourbonnais	363	363 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1225	1210				Obbligat. foncières 1879 3 %	445	446	Canal de Suez	563	560
Crédit de France	16	10									
Crédit mobilier	937 56	835									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1885)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR							
Heures	Minutes	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
8 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Saumur	(départ) 6 05	8 50	1 05	3 22	7 55	Montreuil-Bellay	(départ) 6 55	9 45	4 27	8 30	11 03		
8	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46			
8	56	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Saumur	(arrivée) 7 35	10 33	5 3	9 06	11 35		
1	25	soir, —	Montreuil-Bellay	(arrivée) 6 38	9 27	1 42	3 47	8 28								
2	32	— express.														
7	15	— omnibus.														
10	36	— (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur	(départ) 6 05	7 55	Thouars	(départ) 8 56	8 50	Montreuil	(départ) 7	1 53	8 35	Poitiers	(départ) 5 50	12 10	6 10
8	21	— omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02
9	37	— express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 38	7 50
12	48	— soir, omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Neuville	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10
4	44	— —	Thouars	(arrivée) 7 46	9 16	Saumur	(arrivée) 10 33	5 03	Poitiers	(arrivée) 10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58
10	24	— express-poste.														

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRISSET, LOUIS.
Les créanciers de la faillite du sieur Brisset, Louis, en son vivant maître d'hôtel et commissionnaire en grains à Gennevilliers, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 23 novembre 1885, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le juge-commissaire.

Le Greffier, L. BONNEAU.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Le jeudi 8 novembre 1885, à 1 heure après midi,
A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, machines à coudre ;
Différents comptoirs, ameublement de chambre à coucher en bois noir, ameublement de salon, plusieurs canapés, chaises cannées en bois noir et en chêne, table à rallonges ;
Pendule, tableaux, petites robes d'enfant, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(708)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE
Le dimanche 18 novembre, à midi et demi,
A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire :

Un JARDIN, situé en Violette, commune de Saumur, d'une contenance de 33 ares environ, avec bassin, pompe et grotte ;
Onze ares de terre, situés en Caillette, même commune ;
Et 8 ares de vigne, dans les Rouères, même commune.

On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :
1^o UN CLOS, situé canton de Grenelle, commune de Saumur, avec grotte, contenant 38 ares 27 centiares.
2^o 24 ares 75 centiares de TERRE, au même lieu.
3^o 9 ares 68 centiares de VIGNE, aux Marigrolles, même commune.

Entrée en jouissance de suite.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUS. (619)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :
1^o Le Moulin à eau de la Grande-Fontaine, situé commune de Brézé.
2^o Un Moulin à vent (nouveau système à tour), situé au lieu dit l'Aube, même commune.
3^o Et divers Immeubles, situés même commune.

Pour traiter, s'adresser audit M^e MÉHOUS ou à M. PERCHER, géomètre-expert à Saumur. (620)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance en 1884,
UNE FERME
Située à la Rue-Pichon, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Consistent en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 12 hectares 17 ares 70 centiares, actuellement exploitée par les époux Théodore Mornas.

Tous les fourrages et engrais restent sur la ferme.

S'adresser à M. BEDON, propriétaire aux Rosiers, ou à M^e LE BARON, notaire. (710)

A LOUER

LE CHATEAU DE L'ESSART
Situé commune de Blou,

Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,
PLUSIEURS BEAUX LOTS DE BOIS
(Chênes de marine, Ormeaux, Peupliers),

Epars ou en futaie, à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

S'adresser, pour tous renseignements, au régisseur du château du Breuil, près Bressuire (Deux-Sèvres).

Étude de M^e BARRION, notaire à Bressuire.

A VENDRE
UNE FERME

De 50 hectares,
Située dans le canton de Cerizay,
D'un revenu net de 3,700 fr.
S'adresser audit notaire. (642)

FABRIQUE de CHAUSSURES

A CÉDER à Angers.
OUTILLAGE COMPLET
Belle installation.
S'adresser à M. GUIHAL, syndic à Angers. (711)

A VENDRE
JOLIE JUMENT

De pur sang,
5 ans, très-sage et sautant bien.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.
S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFAILLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)



LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre

Demander le Tarif.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.